

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute offre et vente de produits et services associés que la société MOORING SOLUTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé à LA FORÊT-FOUESNANT (29940), Bâtiment FinistèreMer Vent, rue de Port la Forêt, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 949 101 117, propose directement par la société MOORING SOLUTIONS ou à partir du site <http://mooring-solution.com>. Le site Internet est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et toute l'année sauf en cas d'opération de maintenance.

1. OBJET

Les Conditions Générales de Vente ci-après précisent les conditions de vente à distance de biens et services par la Société MOORING SOLUTION au Client. Elles expriment l'intégralité des obligations et des droits des Parties et s'imposent entre elles.

Toute commande passée à la société MOORING SOLUTION emporte de plein droit l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la part de la société MOORING SOLUTION au préalable, prévaloir sur les présentes conditions générales de vente.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié d'une information complète, loyale et précise de la part de la société MOORING SOLUTION sur les produits et services commercialisés, lui permettant notamment de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins dont il assume l'entière responsabilité sans recours possible de ce chef à l'encontre de la société.

Si les présentes conditions devaient être modifiées par la société MOORING SOLUTION, la nouvelle version ne s'appliquerait qu'aux commandes souscrites après diffusion des modifications. Il sera dès lors appliqué à chaque commande les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la commande. Aussi, le Client est invité à les consulter régulièrement afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.

2. OFFRE

L'offre émise est limitée dans le temps. Elle comporte une date limite de validité à l'expiration de laquelle le contrat ne saurait être soumis aux conditions initialement proposées. L'offre est établie en fonction des quantités, délais, durée et spécifications techniques indiqués par le Client et toute modification de ceux-ci par le Client entraînerait la caducité de l'offre.

3. COMMANDE

La commande est enregistrée sur le Site, en suivant la procédure définie à cet effet. A l'issue de la procédure de commande en ligne, le Client est invité à valider sa commande en cliquant sur l'icône indiquée. Cette validation entraîne la formation du contrat de vente entre la société MOORING SOLUTION, vendeur, et le Client acheteur. Sauf preuve contraire apportée par le Client, les systèmes d'enregistrement automatique du Site sont considérés comme valant preuve de la date du contrat de vente. Toute commande passée ne devient définitive qu'après validation de la commande et paiement.

Le simple fait d'ajouter un produit dans le panier ne vaut pas validation de la commande.

La société MOORING SOLUTION se réserve le droit d'annuler ou de ne pas donner suite à une commande d'un client avec lequel il existe un différend relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. PRIX

Le prix facturé est conforme à l'offre remise au client. Le prix est indiqué en euros. Les prix s'entendent T.V.A incluse. Les articles sont facturés sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande.

Les frais de transport sont toujours supportés par le client.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les produits et services sont payables en euros au lieu de l'émission (MOORING SOLUTION - BATIMENT FINISTERE MER VENT, RUE DE PORT LA FORET, 29940 LA FORET- FOUESNANT) par paiement comptant des produits et services à la commande.

Paielement par carte bancaire

Lorsque le Client valide sa commande, il choisit le règlement par carte bancaire. Dès lors, il bascule sur le serveur sécurisé du système de paiement STRIPE. Les informations saisies par le Client concernant sa carte sont cryptées grâce au protocole SSL/3Dsecure. Seul STRIPE dispose de ces informations. Apparaît dans le coin inférieur de la fenêtre de navigation un cadenas fermé signifiant que la procédure est sécurisée, de plus l'adresse du Site passe de <http://...> à <https://...> Le « s » signifiant que la communication est protégée. La commande est validée et traitée après validation de la transaction. Dans le cas contraire, il ne sera pas donné suite à la commande, qui sera annulée, ce dont le Client sera informé par courrier électronique.

6. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé contractuellement dans l'offre, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré de 5 points, seront automatiquement et de plein droit acquises à la société MOORING SOLUTION, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute action que la société MOORING SOLUTION serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du Client. Le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 100 € sera également exigible conformément à l'article L441-6 du code de commerce.

En cas de défaut de paiement par le Client de toute ou partie de la commande, la société MOORING SOLUTION se réserve jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par le Client restera acquis à la société MOORING SOLUTION à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'elle serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client. Le règlement, sauf disposition particulière préalablement acceptée par la société MOORING SOLUTION, se fera par virement bancaire ou par carte bancaire comme mentionné ci-dessus. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes par la société MOORING SOLUTION.

7. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des produits de la société MOORING SOLUTION, au profit de l'acquéreur ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits de la société MOORING SOLUTION sera réalisé dès livraison matérielle et réception desdits produits par le Client.

Les études réalisées par MOORING SOLUTION pour répondre à des demandes spécifiques et remises au Client restent la propriété de la société MOORING SOLUTION. Elles ne peuvent être utilisées ou communiquées à des tiers.

8. LIVRAISON

La Société MOORING SOLUTION livre à l'adresse indiquée par le Client lors du processus de commande. Les produits sont livrés en France. Les délais de livraison ou d'exécution sont communiqués à titre indicatif via les documents commerciaux (devis, confirmation de commande), ces derniers dépendent des possibilités d'approvisionnement, de fabrication et de transport du vendeur. Tout dépassement de délais ne peut donner

lieu à des dommages et intérêts, ni à annulation des commandes en cours.

Tout retard de livraison résultant d'un cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, inondation et autres)

9. RETOUR

Conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation, dans le cas d'une vente à distance exclusivement, le Client consommateur dispose d'un droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception du Produit commandé (informations de La Poste & Transporteurs faisant foi). Ce droit de rétractation doit être exercé en formulant une demande de retour sans avoir à en justifier le motif, ni à payer de pénalités.

Le Produit doit être placé avec soin dans son emballage d'origine, intact et en parfait état de revente, ce qui signifie que le Client doit faire le nécessaire pour protéger le Produit au maximum pour son transport de retour.

Le remboursement se fera par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client Consommateur lors du passage de la commande, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date de réception de la marchandise retournée).

Si le produit est renvoyé incomplet ou endommagé, MOORING SOLUTION se réserve le droit d'appliquer une décote selon le diagnostic réalisé par le Service Après-Vente du Site.

Une fois la demande de retour acceptée par le Service Client, le Client dispose de quatorze (14) jours francs pour faire parvenir sa marchandise à MOORING SOLUTION.

Passé ce délai, MOORING SOLUTION se réserve le droit de clôturer toute demande de retour dont le produit n'aurait pas été retourné dans le délai imparti et le Client ne pourra plus prétendre à un remboursement ni avoir.

Le Client sera informé sur l'adresse e-mail avec laquelle il a passé commande.

10. LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions sont soumises à l'application exclusive de la loi française.

Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions de Marseille.

11. RESPONSABILITE

La société MOORING SOLUTIONS n'encourt aucune responsabilité en raison des conséquences d'intempéries, d'usage non conforme aux prescriptions d'utilisation ou de circonstances extérieures.

La responsabilité de MOORING SOLUTION toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, ne pourra excéder le prix HT de la marchandise incriminée et ne couvre que les dommages matériels directs causés à l'acheteur, qui reste seul responsable des éventuels dommages causés aux tiers, et qui résulteraient d'une faute exclusivement imputable à MOORING SOLUTION dans l'exécution de la commande. En aucune circonstance, MOORING SOLUTION ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects (ex : perte exploitation, préjudice commercial...). L'acheteur se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs contre MOORING SOLUTION au-delà des limites et exclusions fixées ci-dessus.

En aucun cas, la solution proposée par MOORING SOLUTIONS ne saurait se substituer à l'obligation du Client d'exercer toute diligence et bon sens marin dans le choix et l'exécution de sa manœuvre de mouillage et dans la surveillance du bateau au mouillage.

En toute hypothèse, la responsabilité de la société MOORING SOLUTION sera limitée au prix du produit vendu. La société MOORING SOLUTIONS ne saurait en aucun cas être tenue des conséquences financières, pertes économiques ou préjudices immatériels quel qu'ils soient à l'égard du Client et des tiers.

12. ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat. Les présentes conditions générales de vente entrent en vigueur le 1er juin 2024. Elles peuvent être complétées ou modifiées par des conditions particulières. La validation de l'offre entraîne l'acceptation de nos conditions générales.